Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS. / DIR. GÉN.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 27 septembre 2021 à 19h** au bureau municipal, tous sont présents et renoncent à l'avis de convocation. Étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie locale – volet rétablissement
4. Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 334-2021-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET RÉTABLISSEMENT

ATTENDU que la description de l'évènement fortuit est présentée ci-dessous :

Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS. / DIR. GÉN.

Lors de pluie diluvienne (pluie centenaire) du 24 et 25 décembre 2020, la glace de la rivière Versailles a bloqué l'accès du ponceau de l'Avenue Gagné, ce qui a fait monter l'eau. L'eau s'est donc infiltrée de chaque côté et au-dessus du ponceau, elle a créé de l'érosion et affaiblie le ponceau. Il s'est effondré en son centre, baissant de 4 à 5 pieds;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes de niveau 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Côme choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la municipalité, Madame Marie-Claude Couture, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 335-2021-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Municipalité de Saint-Côme
1673, 55e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS. / DIR. GÉN.

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, Madame Marie-Claude Couture, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 336-2021-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dg@stcomelanaudiere.ca

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 337-2021-09

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière